

- La demande de portabilité est gratuite, puisque tous les frais y afférents sont supportés par l'opérateur receveur ;
- Le consommateur doit s'adresser uniquement au nouvel opérateur de son choix pour demander la portabilité de son numéro de téléphone, en déposant une demande formelle de portage signée contre accusé de réception.

Langue Français

Infos pratiques: [Téléphonie](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/infos-pratiques/ce-que-vous-devez-savoir/comment-effectuer-un-e-demande-de-portabilite#comment-0>